



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 septembre 2022

L'an Deux Mil vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : le 19 septembre 2022

Membres présents : Patrice MINET, Nathalie CIOSEK, Thierry FAUPIN, Christophe DIDIER, Jérôme GRELLET, Jean-Guy VALLOIS et Stéphanie MOREIRA.

Absents représentés : Denis MICHEL représenté par Patrick BUFFRY, Catherine LECLERT représentée par Patrice MINET et Didier GIMONNET représenté par Jérôme GRELLET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme GRELLET.

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2022,
- 2- Location de la salle des fêtes,
- 3- Coupes de bois dans la forêt communale – Etat d'Assiette 2023,
- 4- Demande d'installation d'un distributeur de pizzas artisanales,
- 5- Vidéoprotection,
- 6- Proposition de passage du Rallye – Epernay Vins de Champagne,
- 7- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 13 juin 2022.

Monsieur le Maire demande à rajouter le point concernant l'effacement du réseau Rue du Général Leclerc, le conseil accepte à l'unanimité.

2022/14 – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU GENERAL LECLERC (annule et remplace la délibération 2022/13)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue du Général Leclerc de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau fils nus	38 000.00 €	1 900.00 €
Effacement du réseau Orange	13 541.59 €	13 541.59 €

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, 4 abstentions (Jérôme GRELLET, Catherine LECLERT, Patrick BUFFRY et Didier GIMONNET) et 7 voix pour, le conseil municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau rue du Général Leclerc, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

2 – Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à plusieurs plaintes du voisinage concernant les nuisances sonores qu'il ne souhaite plus louer la salle des fêtes en l'état actuel. Après discussion, le conseil décide que la salle serait uniquement louée en journée du Lundi au Dimanche.

3 - 2022/15 – Coupes de bois dans la forêt communale – Etat d'assiette 2023

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve à l'unanimité l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après,
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après,

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
2,1	15,74	IRR	Oui	X					
3,1	3,85	A1	Oui	X					
3,2	1,89	E1	Oui	X					
3,3	1,22	EMC	Oui	X					
3,4	0,93	A1	Oui	X					

(a) A l'aménagement,

(b) En cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

4 – Demande d'installation d'un distributeur de pizzas artisanales

N'ayant toujours pas d'informations concernant ce distributeur et après discussion, le conseil reviendra plus tard sur l'installation d'un distributeur de pizzas.

5 – Vidéoprotection

Il est proposé l'installation de caméra supplémentaire pour faire face à l'augmentation des cambriolages dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de M. et Mme COURTIN concernant l'entretien de la « piscine ». Une rencontre sera prévue afin de trouver une solution.
- Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner un carton de champagne à M. LOUETTE, entreprise de service informatique, pour le remercier du don de 3 ordinateurs à la bibliothèque.
- Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Martinval concernant des travaux de chauffage et de plomberie à la mairie. Celui-ci est accepté avec quelques modifications à l'unanimité.
- Absence de Marc LARDENOIS, employé communal, qui est en congé maladie depuis le 11 février 2022. Le conseil municipal ne prévoit pas de remplacement pour la période hivernale.
- Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022 : beaucoup de visiteurs pour la visite de l'Eglise et aussi pour la randonnée.
- Eclairage public : l'entreprise GTIE, entreprise de l'Aisne, informe la commune qu'elle ne travaille plus avec les communes de la Marne. Il faut donc trouver une autre entreprise pour l'entretien de l'éclairage.
- Monsieur Christophe DIDIER propose de donner un sapin pour Noël à installer sur la place de la mairie.

Fin de séance : 22 h 00.

Fait à Cuis, Le 27 septembre 2022

Le Maire, Patrick BUFFRY

Le secrétaire de séance, Jérôme GRELLET